



Communiqué de presse de la Fédération Française d'Addictologie

Paris, le 9 août 2019

## **Menaces de réintroduction de l'alcool dans les stades : lettre ouverte à la Ministre des Solidarités et de la Santé**

Les Députés Belkhir Belhaddad, François Cormier-Bouligeon et Cédric Roussel ont présenté une proposition de loi visant à faire de la France une nation sportive lors de leur conférence de presse tenue à l'Assemblée Nationale le 24 juillet 2019 <sup>1</sup>. L'une des propositions phares est l'article 18 visant à **assouplir**, de manière encadrée, **l'application de la loi Évin dans les stades** en étendant l'octroi d'autorisations temporaires de vente d'alcool aux sociétés sportives.

Suite à cette nouvelle menace de réintroduction de l'alcool dans les stades, le Président de la Fédération Française d'Addictologie adresse une lettre ouverte à la **Ministre des Solidarités et de la Santé** pour solliciter une **prise de position** de sa part sur cette mesure contraire à la **politique de prévention et de santé publique**. Cette lettre est également envoyée à la **Ministre des Sports**.

« Madame la Ministre,

*En tant que Président de la Fédération Française d'Addictologie, je me permets de m'adresser directement à vous à propos de la proposition de loi sur le sport « visant à faire de la France une vraie nation sportive », que s'apprêtent à déposer des députés de la majorité et qui annoncent parmi d'autres propositions la réintroduction de la consommation d'alcool dans les enceintes sportives. Malgré la période estivale, cette proposition a enflammé immédiatement la communauté addictologique, et au-delà celle de tous les acteurs de santé.*

*En effet, cette nouvelle offensive pour revenir sur la loi Evin est particulièrement choquante dans son contenu, mais aussi de par les arguments spécieux qui sont avancés. Si nous sommes unanimes à soutenir les activités physiques et sportives qui sont favorables à la santé, notamment chez les jeunes, il ne saurait être acceptable de les associer à la consommation d'alcool qui, elle, comporte toujours un risque à court ou long terme. La banalisation de la consommation d'alcool chez les jeunes que cette proposition induirait est évidemment en totale contradiction avec la politique de prévention que vous menez.*

*J'attire votre attention également sur le lien, parfaitement documenté scientifiquement, entre la consommation d'alcool et les violences du type hooliganisme, du fait de la désinhibition que l'alcool provoque. Lors de l'Euro2016, après les sanglantes batailles rangées des supporters à Marseille, le Premier Ministre d'alors, Monsieur Bernard Cazeneuve, avait décidé de « prohiber les veilles et jours de match et les jours d'ouverture des fan zones dans les périmètres sensibles la vente, la consommation, et le transport de boissons alcoolisées ». Si l'alcool ne peut être tenu pour seul responsable des violences dans ces occasions où les esprits sont parfois "échauffés", il les favorise par la perte de contrôle de soi. Réintroduire la vente et la consommation d'alcool à l'intérieur des stades*

*est particulièrement risqué. C'est pourquoi, indépendamment de la banalisation de la consommation, notamment chez les jeunes, la mesure proposée par ces parlementaires ne manquera pas de nuire à l'image du sport lui-même en favorisant des violences et des troubles à l'ordre public.*

*Les arguments avancés pour soutenir cette proposition sont d'autant plus spécieux qu'ils ne reposent sur aucune argumentation sérieuse :*

- *Les spectateurs boiraient avant les compétitions, et en dehors des stades, ce qui justifierait de les faire boire aussi à l'intérieur. Outre que nulle étude ne permet de savoir la proportion de spectateurs qui, à l'heure actuelle, entrent dans le stade en ayant déjà bu, il paraît peu judicieux, en particulier pour ceux-là, de leur faciliter la poursuite de leur alcoolisation. Chacun sait qu'en multipliant les occasions de boire, on augmente mécaniquement la consommation.*
- *Il serait « égalitaire » de permettre aux spectateurs de consommer de l'alcool alors que les privilégiés des tribunes VIP en consomment. Outre que les alcools proposés aux spectateurs de base ne seront pas du champagne, ni des vins fins, ce qui ne mettra pas fin aux inégalités sociales, il est tout à fait possible de retourner cet argument et de proposer la seule mesure parfaitement égalitaire qui serait l'interdiction de consommer de l'alcool dans les tribunes des VIP.*
- *Cette offre et cette consommation seraient « encadrées ». Il est évident que cet argument est une simple précaution de langage, de même que le terme « assouplissement » de la loi Evin. Car on voit mal comment cette consommation pourrait dans la pratique être encadrée.*
- *Par ailleurs, le soutien aux clubs pourrait très bien passer par d'autres entreprises que celles de l'industrie de l'alcool. On peut également s'interroger sur la pertinence de cette mesure qui, bien évidemment, profitera d'abord aux grands clubs professionnels, en mesure de mettre en place une logistique efficace de distribution d'alcool. Est-il véritablement utile de soutenir financièrement les grands clubs de la ligue 1 par la vente d'alcool ?*

*Enfin, la méthode pour imposer cette mesure contraire à la santé publique est tout à fait inacceptable puisqu'aucun des acteurs de santé et de l'addictologie n'a été entendu par ce groupe de parlementaires.*

*Pour l'ensemble de ces raisons, l'ensemble des acteurs de l'addictologie représentés par la FFA attend, Madame la Ministre, que vous vous opposiez fermement et publiquement à ces basses manœuvres qui n'ont comme seul objectif de vider progressivement la loi Evin de l'ensemble des dispositions qui gênent le lobby alcoolier et, in fine, de ré-autoriser le sponsoring des activités sportives en vue des Jeux Olympiques et de la Coupe du monde de Rugby.*

*Je suis à votre disposition, ainsi que mes collègues, sur ce sujet crucial, et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses. »*

<sup>1</sup> <https://www.lequipe.fr/Aussi/Actualites/Loi-sport-les-deputes-lrem-mettent-la-pression/1043287>

### **Contact Presse**

Pr Amine BENYAMINA, Président de la Fédération Française d'Addictologie – [ffa@larbredecomm.fr](mailto:ffa@larbredecomm.fr)

### **La FFA réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions**

Addictolib - Alliance contre le Tabac - Alcool Assistance - Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie - Association des Structures Publiques de Soins en Addictologie - Autosupport des Usagers de Drogues - Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière - Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie - Coordination Nationale des Réseaux de Microstructures - ELSA France - Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en Addictologie - Groupe d'Etude, de Recherche en Toxicomanie en Milieu Carcéral - Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives - Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions - SAFE - Société d'Addictologie Francophone - Société Française d'Alcoolologie - Société Francophone de Tabacologie - SOS Addictions